

# Plan de développement des collections

# **DROIT**

Date dernière mise à jour du document : 23/03/2017

Mise à jour annuelle par l'acquéreur.

Chargée du secteur : Céline RAUX

[Annuaire des services](#)

<b>1. Présentation du secteur .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Historique du secteur .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2. Volumétrie .....</b>	<b>3</b>
1.2.1. Livres imprimés .....	3
1.2.2. Périodiques imprimés .....	5
1.2.3. Ressources électroniques .....	5
1.2.4. Ressources audiovisuelles .....	6
1.2.5. Travaux universitaires .....	6
<b>1.3. Couverture linguistique .....</b>	<b>6</b>
<b>1.4. Couverture thématique.....</b>	<b>7</b>
1.4.1. Thèmes et niveaux couverts par le secteur .....	7
1.4.2. Les sujets frontières .....	7
<b>1.5. Budget .....</b>	<b>7</b>
1.5.1. Budget monographies .....	10
1.5.2. Budget périodiques imprimés .....	11
1.5.3. Budget bases de données .....	11
1.5.4. Répartition du budget .....	12
<b>1.6. Taux de renouvellement / Taux d'accroissement .....</b>	<b>13</b>
<b>2. Publics et usages.....</b>	<b>13</b>
<b>2.1. Publics .....</b>	<b>13</b>
2.1.1. Étudiants inscrits dans les filières concernées .....	13
2.1.2. Formations proposées à Paris 8 et équipes de recherche .....	14
2.1.3. Contacts enseignants.....	15
<b>2.2. Usages.....</b>	<b>16</b>
2.2.1. Analyse globale des prêts .....	16
2.2.2. Prêts par niveaux des usagers .....	20
2.2.3. Prêts par filières des usagers.....	21
<b>3. Gestion des collections .....</b>	<b>26</b>
<b>3.1. Outils d'acquisition .....</b>	<b>26</b>
3.1.1. Brochures de formation et enseignements de P8 à suivre.....	26
3.1.2. Bibliographies à dépouiller.....	26
3.1.3. Catalogues d'éditeurs .....	26
3.1.4. Sites Web utilisés .....	26
3.1.5. Etat de secteur.....	27
<b>3.2. Politique d'acquisition .....</b>	<b>27</b>
3.2.1. Types d'ouvrage .....	27
3.2.2. Nombre d'exemplaires et statut de prêt .....	27
3.2.3. Localisation .....	27
<b>3.3. Cotation et plastification .....</b>	<b>28</b>
3.3.1. Cotation .....	28
3.3.2. Plastification .....	28
<b>3.4. Désherbage.....</b>	<b>28</b>
3.4.1. Critères de désherbage.....	28
3.4.2. Modalités de traitement des documents éliminés .....	28
3.4.3. Suivi du désherbage .....	29
<b>3.5. Récolement.....</b>	<b>29</b>
<b>3.6. Dons entrants.....</b>	<b>29</b>
<b>4. Bilan 2016 et objectifs pour 2017 .....</b>	<b>30</b>

# 1. Présentation du secteur

## 1.1. Historique du secteur

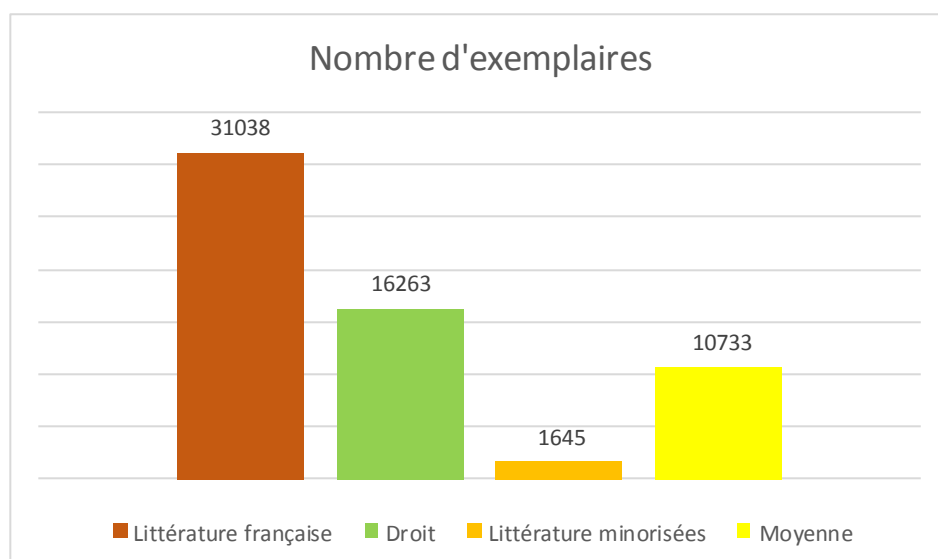
Le secteur droit est géré depuis juillet 2016 par Céline RAUX.

Le secteur droit fait partie du pôle 2, créé à la rentrée 2010, qui regroupe les salles violette (histoire, sciences politiques, urbanisme, économie, géographie), verte (droit) et bleue (philosophie, religion, informatique, sciences).

## 1.2. Volumétrie

### 1.2.1. Livres imprimés

Localisation	Nombre de titres	Nombre d'exemplaires	Pourcentage de la collection	Age moyen	Ouvrages récents	Pourcentage
Salle	7714	13013	80,02%	2007	6283	48,28%
Magasin	2933	3250	19,98%	1986	31	0,95%
TOTAL	11324	16263	100,00%	2003	5562	34,20%

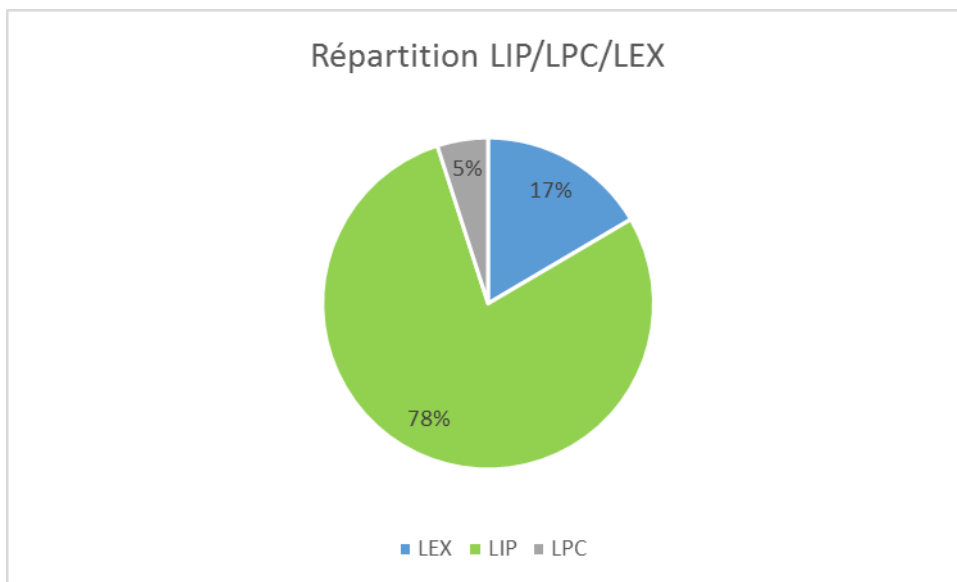


Le droit est un secteur important en nombre de livres imprimés (9<sup>ème</sup> secteur sur 36), avec 80,02 % du fonds en salle (contre 67% pour la moyenne des 36 secteurs).

La bibliothèque n'ayant pas vocation à conserver en magasin un exemplaire de chaque ouvrage du secteur, la proportion de documents en libre accès est très élevée. Ce secteur a toujours connu une politique d'achat en multiples exemplaires. Dans ce secteur où l'obsolescence des documents est souvent très rapide, le désherbage est une opération d'autant plus nécessaire et constante que la salle arrive vite à saturation. L'acquisition d'une nouvelle édition d'un manuel entraîne systématiquement le désherbage de l'édition la plus ancienne. Le

désherbage en salle a été régulièrement effectué depuis de nombreuses années et a lieu tout au long de l'année. Depuis février 2017, des ouvrages des collections de droit conservés en magasin font l'objet d'un chantier de dédoublement et de désherbage selon les critères IOUPI. Il s'agit pour l'essentiel de manuels théoriques périmés et usés.

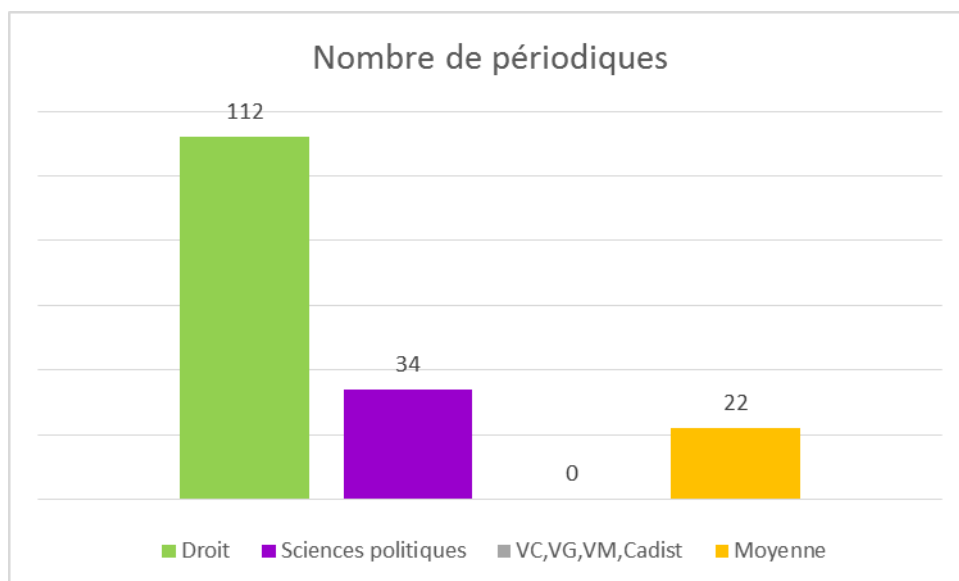
Ce secteur comprend un nombre important de livres exclus du prêt ou à prêt court (78 % d'exemplaires empruntables, contre 91% pour la moyenne des 36 secteurs) : ceci s'explique par la forte part de manuels du L1 au M1. La consultation sur place demeure importante en droit et il est indispensable qu'un exemplaire de la dernière édition d'un titre soit déclaré LEX (livre exclu du prêt) afin de rester disponible pour la consultation sur place. Rappelons toutefois que malgré un budget élevé dans cette discipline, la consultation sur place est très peu prise en compte comme critère budgétaire. Les prêts LPC (livres à prêt court) sont une nécessité pour certains titres, afin d'avoir une meilleure rotation de ce fonds à la durée de vie relativement réduite.



LIP : livres empruntables  
LEX : livres exclus du prêt  
LPC : livres à prêt court

### 1.2.2. Périodiques imprimés

La bibliothèque est actuellement abonnée à 112 titres pour le secteur droit. Tous sont des périodiques français.



Le secteur droit est le plus gros secteur en nombre de périodiques vivants. Par ailleurs, 94 périodiques morts sont rattachés au secteur droit. Un désherbage a été effectué en 2011 par le service des périodiques.

### 1.2.3. Ressources électroniques

#### Bases de données payantes

-**Bibliothèque numérique de droit de la santé et d'éthique médicale** : 7 revues et 184 livres électroniques en droit et santé publique en texte intégral

-**Daloz** : documentation diverse par l'éditeur Dalloz (revues, codes, encyclopédies juridiques monographies) répartie sur les trois bases de données que sont Dalloz.fr, Dalloz Revues, Dalloz Bibliothèque

-**Doctrinal Plus** : base bibliographique

-**LexBase** : documentation diverse (12 revues, sources officielles, liens...)

-**LexisNexis JurisClasseur (devient Lexis360)** : documentation diverse (codes, revues, encyclopédies...)

-**Lextenso** : 22 revues en droit en texte intégral et décisions de jurisprudence

-**Navis fiscal** : documentation diverse en droit fiscal par l'éditeur Francis Lefebvre

#### Bases multidisciplinaires :

Les chiffres indiquent le pourcentage de la base qui intéresse le droit.

-**Academic Search Premier** : 6 % (en texte intégral : 345 revues en droit)

-**Cairn** : 3 % (en texte intégral : 16 revues en droit)

-**PBSC**-Psychology and Behavioral Sciences Collection : 1% (en texte intégral : 9 revues en droit)

-**Political Science Complete** : 3,8 % (en texte intégral : 28 revues en droit)

-**Science Direct** : 0,2% % (en texte intégral : 5 revues en droit)

-**MLA**: 68 revues

· **Bases de données gratuites mises en valeur sur le site**

-Légifrance : 100 % (J.O., lois et décrets en texte intégral)

-Persée : 2 % (en texte intégral : 4 revues en droit)

· **Signets**

Une liste de sites internet conseillés en droit a été réalisée en 2012 et intégralement remise à jour en mars 2017. Elle est accessible à partir du portail de la bibliothèque : <http://www.bu.univ-paris8.fr/ressources/droit-sites-internet-conseilles>.

Les signets sont organisés selon différentes rubriques :

- Abréviations et acronymes en droit
- Bibliothèques universitaires juridiques
- Dictionnaire et encyclopédie juridiques
- Sites spécialisés en droit
- Sites officiels et institutionnels

**1.2.4. Ressources audiovisuelles**

Le secteur droit regroupe 19 documents audiovisuels (DVD ou VHS) qui se trouvent dans l'espace audiovisuel.

La Bibliothèque regroupe 14 810 documents audiovisuels dont 11593 DVD ou VHS et 3217 CD, 95 CDROM.

Moyenne des 36 secteurs : 411 documents audiovisuels.

Moyenne hors cinéma et musique : 122.

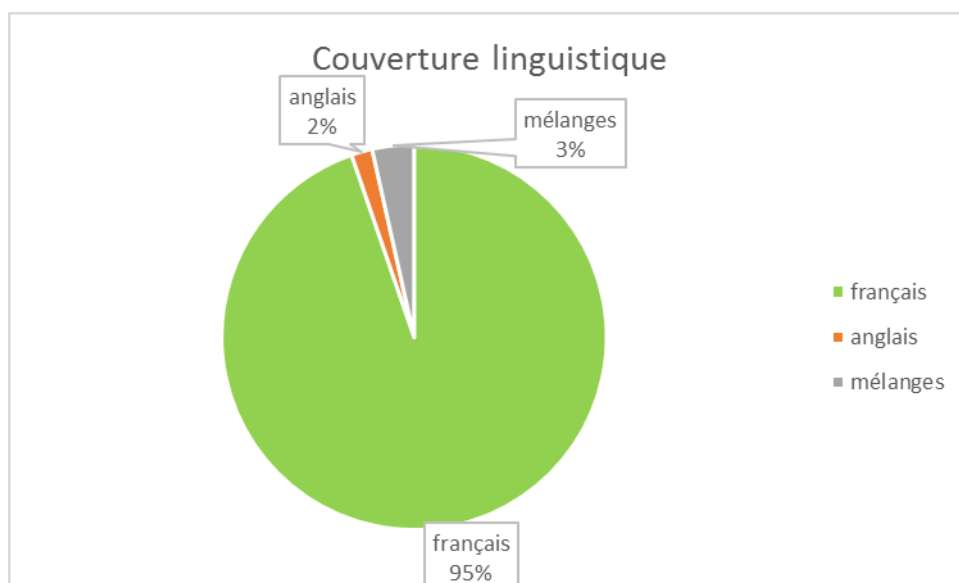
**1.2.5. Travaux universitaires**

Il s'agit des mémoires de maîtrise ou de master 2 (ayant obtenu une mention TB), ainsi que des HDR et des thèses de doctorat soutenus à Paris 8. Pour le secteur H, on en trouve 217 en magasin 2. 19 thèses sont consultables en ligne sur la bibliothèque numérique de Paris 8.

**1.3. Couverture linguistique**

Les étudiants de L2 et de L3 doivent suivre un EC d'anglais (droit anglo-saxon). Cependant, les documents acquis en langue étrangère semblent toutefois très peu consultés, à l'exception des manuels d'enseignement d'anglais juridique.

	Pourcentage	Prêts	Taux de rotation
français	95%	99%	0,63
anglais	2%	0%	0,13
mélanges	4%	1%	0,13



## 1.4. Couverture thématique

### **1.4.1. Thèmes et niveaux couverts par le secteur**

Licence, master, doctorat

#### **1.4.2. Les sujets frontières**

- Histoire du droit // Histoire – En principe les ouvrages écrits par des juristes sont acquis par le droit et les ouvrages d'historiens par le secteur Histoire.
- Finances publiques // Economie. Les ouvrages sont pratiquement tous en salle violette, alors que le contenu concerne fréquemment beaucoup plus les étudiants de droit que d'économie.
- Droits spécifiques peuvent être dans d'autres salles, ainsi pour les arts du spectacle
- Droit constitutionnel et institutions politiques // sciences politiques
- Sociologie juridique // Sociologie politique
- Criminologie – pénologie // sociologie

## 1.5. Budget

Nous avons mis en place à partir de 2011 une globalisation des crédits documentaires, à savoir que les différentes enveloppes budgétaires, jusque-là attribuées séparément aux monographies, documents audiovisuels, périodiques imprimés et bases de données, sont désormais réunies pour les monographies imprimées, les livres électroniques et les DVD en une seule enveloppe globale que chaque acquéreur est libre de dépenser. Cette nouvelle organisation permet une plus grande souplesse ; nécessaire pour que les acquisitions correspondent du mieux possible aux besoins propres à chaque secteur. La première étape de cette globalisation a eu lieu en 2010, puisque le budget audiovisuel a été intégré au budget monographies.

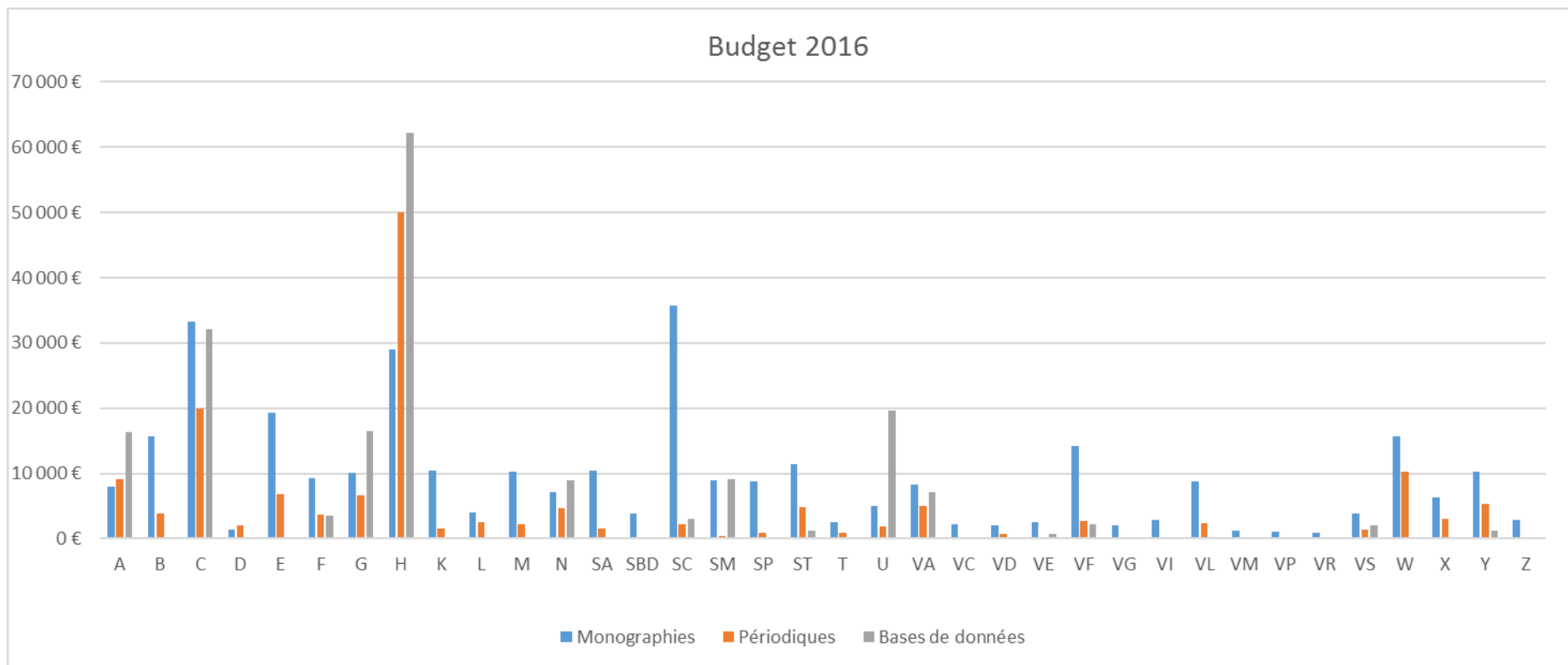
Le budget continue néanmoins d'être divisé en 3 parties :

- le budget hors abonnement (que nous appellerons budget monographies par commodité, mais qui peut désormais être dépensé sous forme de documents audiovisuels, d'abonnements à des périodiques imprimés ou à des bases de données) ;
- le budget destiné aux abonnements de périodiques imprimés d'une part ;
- aux bases de données d'autre part.

Légende du graphique ci-dessous :

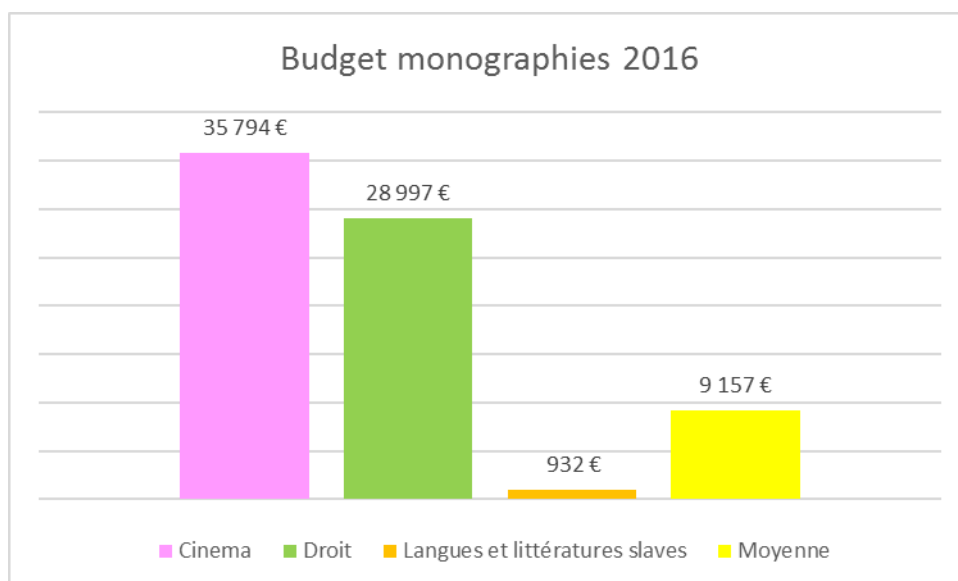
A = InfoDocMédias, B = Philosophie, BD= Bandes dessinées , C = Psychologie, D = Religion, E = Sociologie, F = Science politique, G = Economie, H = Droit, K = Sciences de l'éducation, L = Sciences, M = Ethnologie, N = Informatique, SA = Arts plastiques, SC = Cinéma, SM = Musique, SP = Photographie, ST = Arts du spectacle, T = Urbanisme, U = Généralités, VA = Anglais, VC = Langues asiatiques, VD = Allemand, VE = Espagnol, VF = Langue et littérature française, VG = Latin-Grec, VI = Italien, VL = Littérature générale et comparée, VM = Langues minorisées, VP = Portugais, VR = Langues slaves, VS = Langues sémitiques, W = Linguistique générale et comparée, X = Géographie, Y = Histoire, Z = Cadist  
RDA, Moy. = Moyenne des 36 secteurs.





### 1.5.1. Budget monographies

	2012	2013	2014	2015	2016
Budget initial	38 490 €	34 000 €	35 056 €	26 000 €	29 000 €
Budget réellement dépensé	39 751 €	33 533 €	30 262 €	27 930 €	28 997 €
Coût moyen des ouvrages	33 €	31 €	31 €	31 €	30 €
Nombre d'exemplaires achetés	1211	1076	1126	843	959

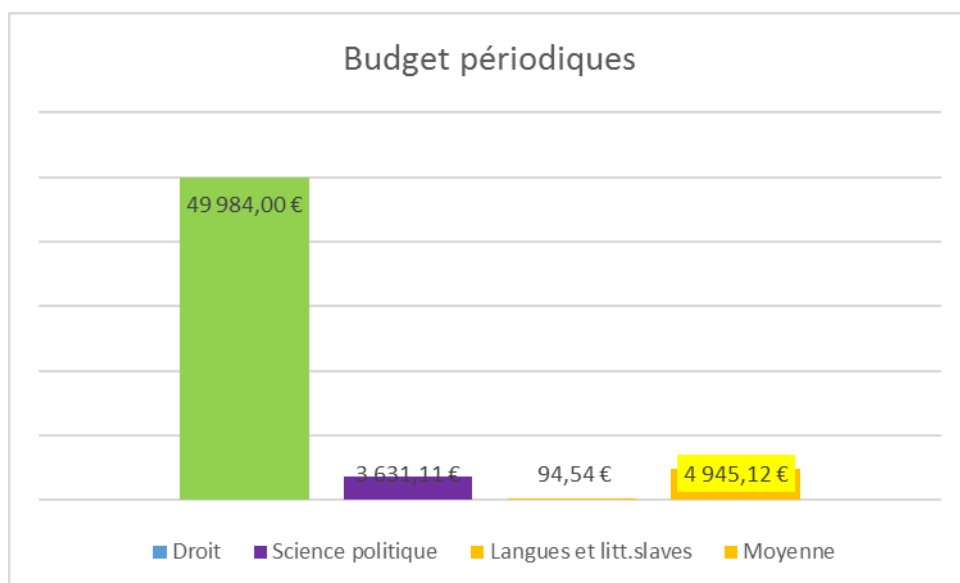


Le secteur droit dispose du 3<sup>ème</sup> plus gros budget monographies de la bibliothèque.

### 1.5.2. Budget périodiques imprimés

Les coûts des périodiques en droit sont très élevés, mais globalement stables, dans un contexte où les prix sont plutôt orientés à la hausse. La baisse du nombre de périodiques en 2012 et 2013 s'explique notamment par le désabonnement de nombreux annuels, désormais achetés en tant que monographies.

	2013	2014	2015	2016
<b>Budget</b>	52 304 €	54 123,33 €	41 968,19 €	49 984,00 €
<b>Nombre de périodiques</b>	151	123	124	112
<b>Coût moyen des périodiques</b>	346 €	440,03 €	338,45 €	446,29 €



Le droit dispose des plus gros budgets périodiques de la bibliothèque.

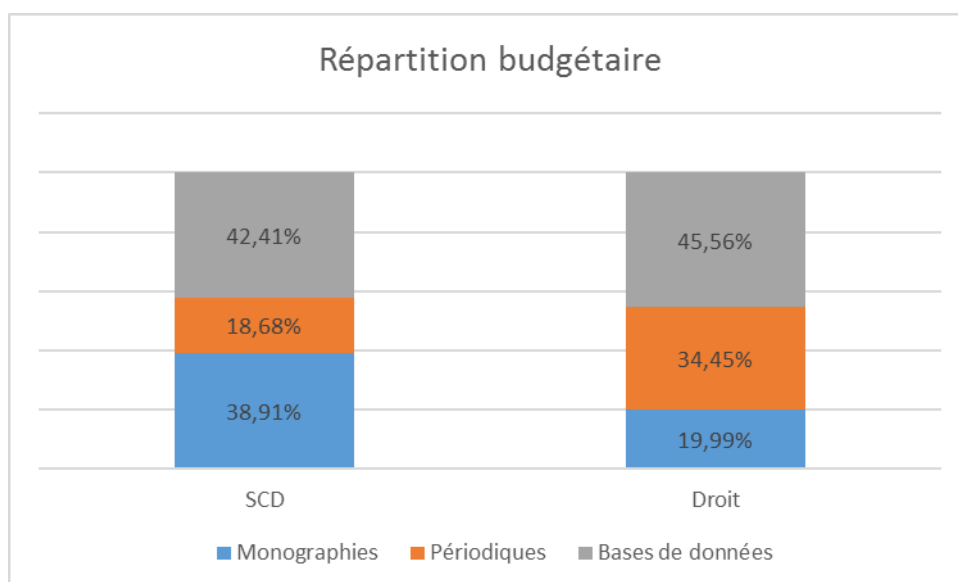
### 1.5.3 Budget bases de données

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Budget</b>	27 262 €	29 093 €	38 275 €	37 450 €	59 081 €	62 150 €
<b>Nombre de bases</b>	5	5	7	7	8	7
<b>Coût moyen des bases</b>	5 452 €	5 819 €	5 468 €	5 350 €	7 385 €	8 879 €

Bases de données intégrées au budget global du secteur : Bibliothèque numérique de droit de la santé et d'éthique médicale, Dalloz, Doctrinal Plus, Lexis Nexis (devenu Lexis360), LexBase, Lextenso et Navis Fiscal.

Seul un tiers des secteurs bénéficie de bases de données propres à leur discipline. Quatre secteurs bénéficient d'un gros budget : la psychologie (32 108 €), le droit (62150 €), les généralités (19637€) et l'économie gestion (116474,00 €). La moyenne des budgets accordés aux bases de données est de 17985€ (sans compter les secteurs dépourvus de bases de données) 9992 € (en comptant les secteurs qui n'ont pas de budget pour les bases de données) Cependant, une grosse partie du budget de la documentation électronique est consacrée à des bases pluridisciplinaires, dont plusieurs concernent la psychologie. Si l'on calcule le budget réellement accordé à la philosophie pour les ressources électroniques (en comptant par exemple x % du prix de la base si x est le pourcentage de la base qui concerne le droit) on obtient : **3942,4256 + 62150 € = 66092,4256 €**.

#### 1.5.4. Répartition du budget



## 1.6. Taux de renouvellement / Taux d'accroissement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Entrées en vol.	1597	1327	1076	1126	843	959
Dés herbés	635	3080	n.c.	815	623	2197
Taux de renouvellement/ensemble de la bibliothèque	9,3 % / 5,6 %	8,2 % / 4,6 %	n.c.	n.c.	5,2%/5,1%	5,9%/4,4%
Taux d'accroissement droit / ensemble de la bibliothèque	5,6 % / 3 %	5,6 % / 3 %	n.c.	n.c.	1,5%/3,5%	-7,6%/-1,1%

## 2. Publics et usages

### 2.1. Publics

#### 2.1.1. Étudiants inscrits dans les filières concernées

	Licence	Master	Doctorants	Total
Inscrits en Droit	730	124 Droit Santé + 70 Droit public + 103 Droit privé	26 Droit médical + 18 Droit privé + 15 Droit public	1086
Lecteurs actifs	405	27	2	434

Les étudiants d'autres disciplines peuvent également être intéressés par les livres de droit (voir plus loin les statistiques de prêt).

### 2.1.2. Formations proposées à Paris 8 et équipes de recherche

#### Formations :

- [Licence mention Droit](#)
- Licences professionnelles :
  - [Droit social et gestion des ressources humaines](#)
  - [Droit et gestion de copropriété et syndic](#)
- Masters :
  - [Master Mention Droit privé](#)
  - [Master Mention Droit public](#)
  - [Master Mention Droit de la santé](#)
- Doctorats
  - Droit médical
  - Droit privé et sciences criminelles
  - Droit public
- Diplômes d'université :
  - [Diplôme d'université \(DU\) en criminologie](#)
  - [Diplôme d'université \(DESU\) en criminologie](#)
  - [Diplôme d'université \(DU\) Clinique Juridique - Justice, procès et procédure](#)
  - [Diplôme d'université \(DESU\) Droit et gestion des collectivités territoriales](#)
  - [Diplôme d'Université \(DESU\) Gestion et ingénierie de projets européens](#)
  - [Diplôme d'université \(DU\) Violences faites aux femmes](#)

Par ailleurs des enseignements de droit sont assurés dans d'autres disciplines : Economie, sciences politiques, AES, langues étrangères appliquées, archivistique notamment et à l'Institut des études européennes.

Le service de la [formation permanente](#) propose des formations spécifiques ayant un caractère juridique affirmé :

- [Droit et gestion de copropriété et syndic - Licence Professionnelle](#)
- [Droit et gestion des collectivités territoriales - DESU](#)
- [Gestion et ingénierie de projets Européens - DESU](#)
- [Violences faites aux femmes - DU](#)

- [Urbanisme durable - DESU](#)
- [Droit de la gestion des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux - Master 2](#)
- [Droit et stratégies de l'action humanitaire : santé, urgence et développement - DU](#)
- [Médiateur de santé / Pair - DU](#)
- [Propriété industrielle et industries de santé - Master 2](#)

Equipes de recherche:

[EA 1581 : Droit médical et de la santé \(DMS\)](#)

[EA 4387 - Laboratoire forces du droit : paradoxes, comparaisons, expérimentations - FDPCE](#)

### **2.1.3. Contacts enseignants**

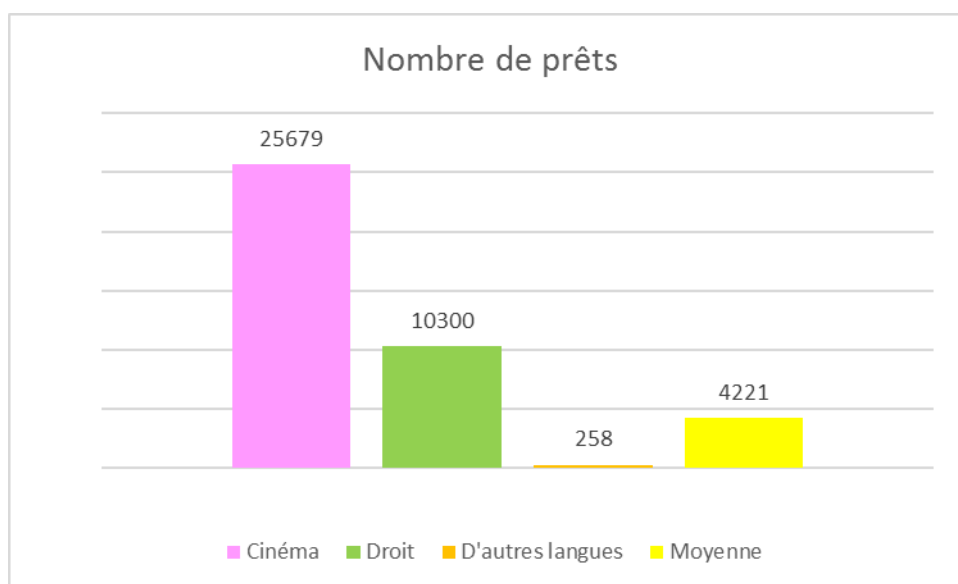
La liste des enseignants est disponible sur le site de l'UFR Droit : <http://www.ufr-droit.univ-paris8.fr/Les-enseignants>

## 2.2. Usages

### 2.2.1. Analyse globale des prêts

Monographies :

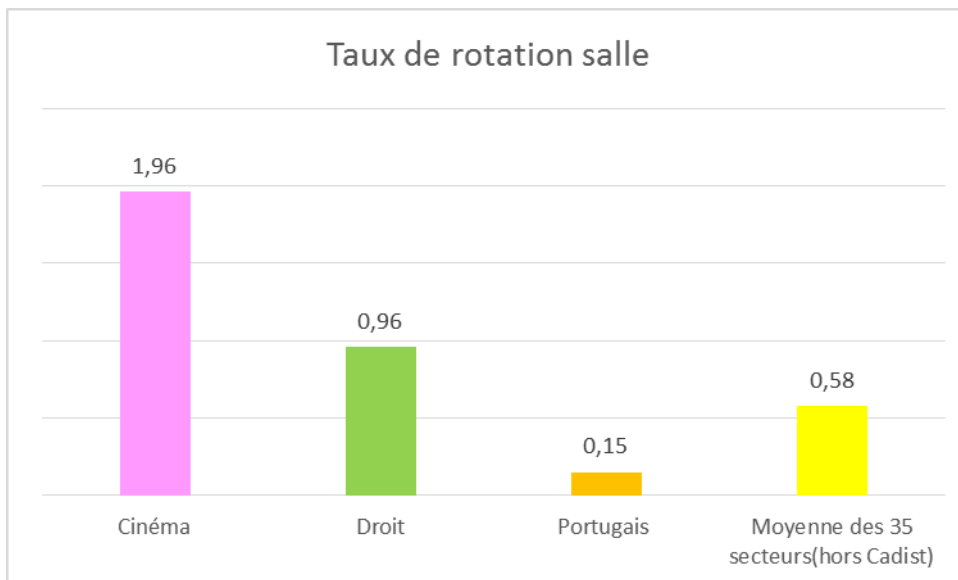
Localisation	Nombre de prêts	Nombre de documents empruntables	Taux de rotation
Salle	10099	10474	0,96
Magasin	201	3101	0,06
Total	10300	13575	0,76



Le droit est le 4<sup>ème</sup> secteur pour lequel le nombre de prêts a été le plus élevé en 2016.

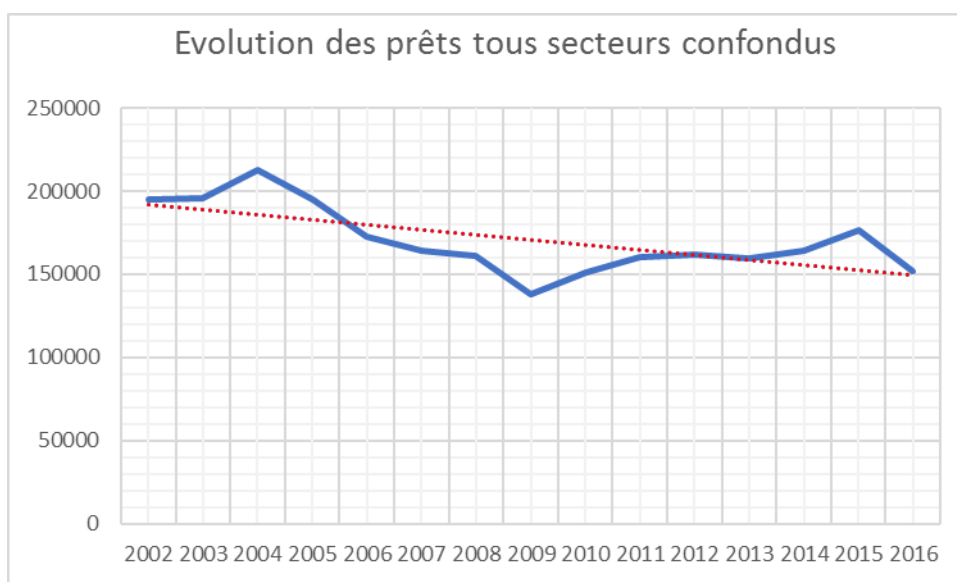
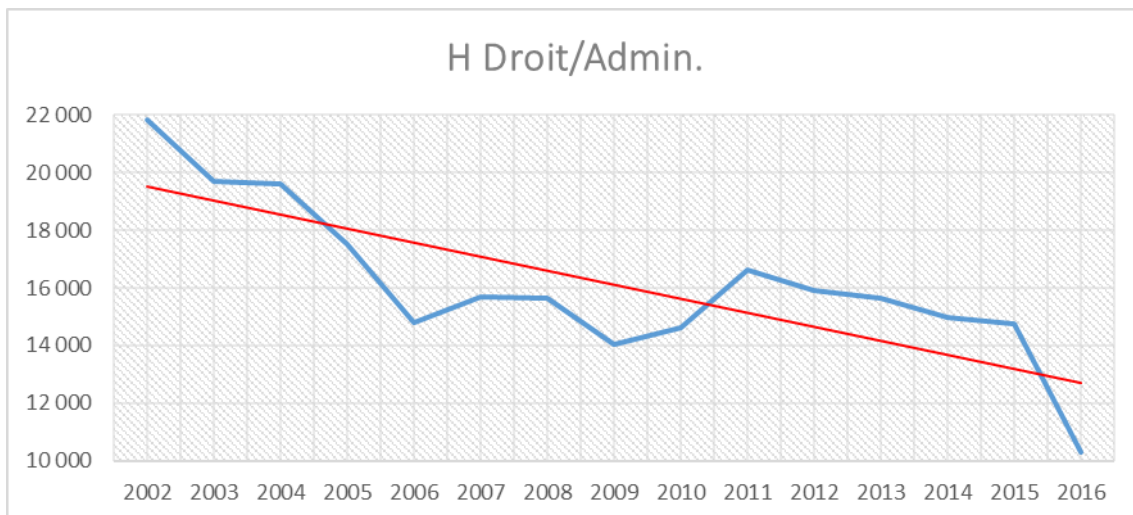
C'est aussi le 4<sup>ème</sup> secteur si l'on considère le taux de rotation en salle.





### Evolution des prêts entre 2002 et 2016 :

Année	Nombre de prêts
2002	21824
2003	19681
2004	19597
2005	17506
2006	14807
2007	15691
2008	15627
2009	14052
2010	14602
2011	16580
2012	15896
2013	15651
2014	14983
2015	14712
2016	10300



On constate une baisse continue du nombre de prêts entre 2002 et 2006, stabilisée depuis. Il convient de noter que l'expérience de prêt des codes à court terme initiée en septembre 2009 a probablement contribué au maintien du niveau des prêts. Certains codes (civils par exemple) sont en effet devenus les documents les plus empruntés en droit. Sur l'ensemble de la bibliothèque, le nombre de prêts a connu une hausse jusqu'en 2004, puis une baisse continue de 2005 à 2009, et enfin une amélioration depuis 2010 grâce à l'extension des droits de prêts. La baisse observée pour 2016 peut être imputée aux

travaux de la salle jaune qui ont rendus la salle de droit inaccessible pendant deux mois et trois semaines à compter de la rentrée universitaire. Un système de communication différée des documents ainsi qu'une sélection d'ouvrages et de codes placée dans le hall d'accueil de la BU a été mis en place pour pallier au mieux ce désagrément.

Périodiques imprimés :

Les périodiques juridiques sont parmi les plus consultés, ce qui justifie le très gros budget dont bénéficie ce secteur. Une analyse du service des périodiques en 2011/2012 a conclu que le rapport coût/utilisation en droit était excellent, mais étant donné le nombre très important de périodiques pour ce secteur, il n'est pas conseillé de s'abonner à de nouveaux titres. Le suivi des commandes d'annuels étant compliqué, il a été décidé de procéder à des désabonnements et de les acheter en tant que monographies.

Bases de données :

On constate une explosion du nombre de consultations des bases juridiques en 2010, due à l'ouverture de l'accès distant, mais les statistiques de consultation indiquent une baisse pour 2012, notamment pour la base Doctrinal Plus, qui est à surveiller.

	Dalloz	Doctrinal Plus	LexisNexis (Lexis360)	LexBase+	Lextenso	BNDS- Droit de la santé	Navis Fiscal
2009	/	2846	3538	1978	3290	/	/
2010	34050	5692	28167	4225	21277	/	/
2011	37165	10017	22515	6258	29446	/	/
2012	37127	4932	18869	5822	27739	/	/
2013	28 324	2 039	28 560	6 887	25 704	4 179	4 146
2014	28 441	2 434	30 950	4 024	29 318	12 873	6 238
2015	36 625	2 363	29 727	5050	25 120	19 292	7413
2016	35936	2537	33919	6252	10135	13065	9497

Pour comparaison, la moyenne des consultations en 2009 pour l'ensemble des bases possédées par la bibliothèque était de 5164, de 12781 en 2010, de 18 304 en 2011 et de 16 428 en 2012 (la baisse en 2012 est donc générale), 16 325 en 2014, 22625 en 2015, 21217 en 2016.

### Livres électroniques :

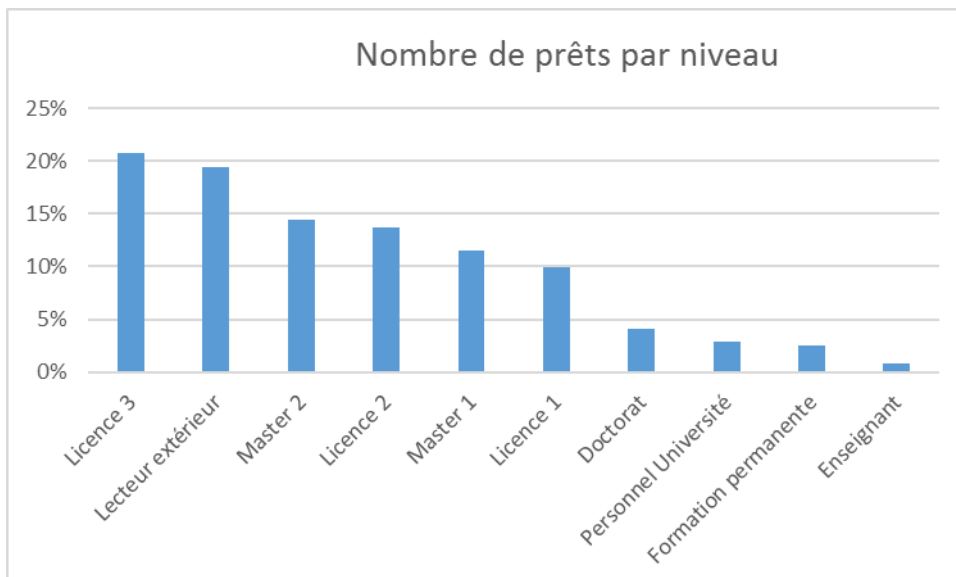
Plate-forme	Nombre de titres	Statistiques d'utilisation
Cairn	25	253 requêtes
Dawsonera	53	38 téléchargements / 3 lectures en ligne*

\*Ne sont comptabilisées que les lectures en ligne de plus de 5 mn.

Nous ne pouvons avoir des statistiques d'utilisation que pour les seules plates-formes Cairn et Dawsonera.

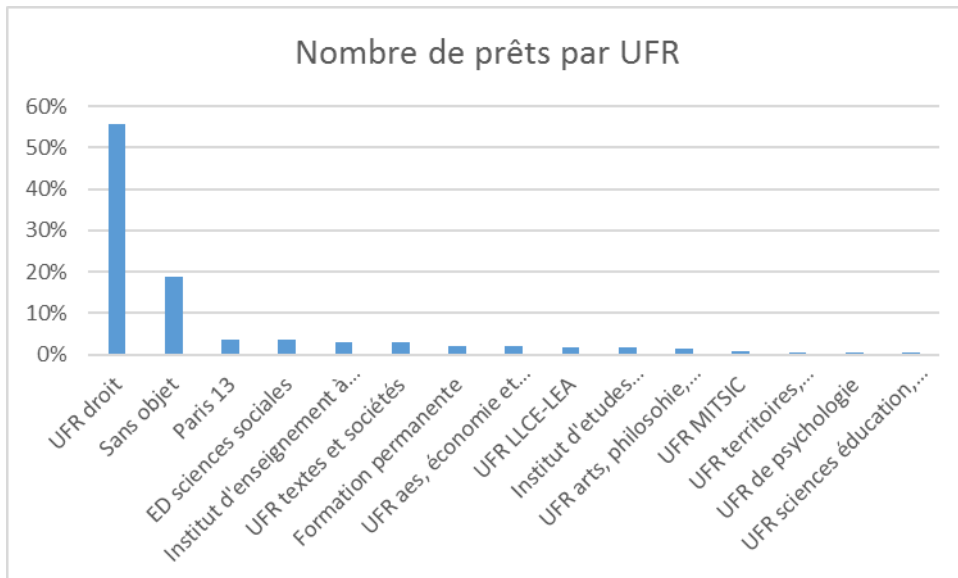
### **2.2.2. Prêts par niveaux des usagers**

Niveau	Nombre de prêts
Licence 3	21%
Lecteur extérieur	19%
Master 2	14%
Licence 2	14%
Master 1	12%
Licence 1	10%
Doctorat	4%
Personnel Université	3%
Formation permanente	2%
Enseignant	1%



### 2.2.3. Prêts par filières des usagers

UFR	Nombre de prêts
UFR droit	56%
Sans objet	19%
Paris 13	4%
ED sciences sociales	4%
Institut d'enseignement à distance	3%
UFR textes et sociétés	3%
Formation permanente	2%
UFR AES, économie et gestion	2%
UFR LLCE-LEA	2%
Institut d'études européennes	2%
UFR arts, philosophie, esthétique	1%
UFR MITSIC	1%
UFR territoires, environnements, sociétés	1%
UFR de psychologie	1%
UFR sciences éducation, psychanalyse, FLE	1%



58 % des emprunts sont effectués par des étudiants en droit, tandis que près de 18 % sont effectués par des lecteurs extérieurs. (La discipline n'est pas renseignée pour les lecteurs extérieurs et le personnel de l'université.)

#### 2.2.4. Analyse des prêts par grands segments de cotes (en salle)

On constate que le % des prêts par cote est très proche de la proportion des ouvrages dans chaque segment.

Grands segments de cote	Intitulé	Nombre d'exemplaires	Taux de rotation	Pourcentage de titres en langues étrangères (y compris ouvrages bilingues)	Volume du segment	Pourcentage des prêts	Commentaires
340	Droit en général	1014 (dont 85,00% empruntable)	0,81	2,00%	6,75%	5,68%	
341	Droit international	803 (dont 86,00% empruntable)	0,91	4,00%	5,34%	5,18%	
342	Droit public	1583 (dont 80% empruntable)	0,91	3,00%	10,54%	9,39%	

343 et 344	Droit pénal	985 (dont 83,00% empruntable)	1,04	1,00%	6,56%	7,01%	
347	Droit civil	3447 (dont 82,00% empruntable)	1,21	1,00%	22,94%	28,07%	
<i>dont 347.4</i>	<i>Droit des contrats</i>	<i>528(dont 79% empruntable)</i>	<i>1,39</i>	<i>1,00%</i>	<i>3,51%</i>	<i>4,75%</i>	
<i>dont 347.6</i>	<i>Droit de la famille</i>	<i>452(dont 84,00% empruntable)</i>	<i>0,56</i>	<i>2,00%</i>	<i>3,01%</i>	<i>1,76%</i>	
<i>dont 347.7</i>	<i>Droit commercial</i>	<i>1435(dont 82,00% empruntable)</i>	<i>1,04</i>	<i>2,00%</i>	<i>9,55%</i>	<i>10,00%</i>	
<i>dont 347.9</i>	<i>Procédure civile</i>	<i>523 (dont 85,00% empruntable)</i>	<i>1,15</i>	<i>1.00%</i>	<i>3,48%</i>	<i>4,23%</i>	



348	Droit religieux	81(dont 79,00% empruntable)	0,59	7,00%	0,54%	0,31%	
349	Branches spéciales du droit	918 (dont 84,00% empruntable)	0,96	2,00%	6,11%	6,02%	
35	Administration publique, droit administratif	2062 (dont 80,00% empruntable)	0,86	1,00%	13,72%	11,56%	
36	Santé publique	1193 (dont 79,00% empruntable)	0,77	2,00%	7,94%	6,03%	

**Chiffres de janvier 2017**

### **3. Gestion des collections**

#### **3.1. Outils d'acquisition**

##### **3.1.1. Brochures de formation et enseignements de P8 à suivre**

Le contenu des enseignements est disponible sur le site de l'**UFR Droit** : <http://www.ufr-droit.univ-paris8.fr/>.

Il convient également de rechercher les indications bibliographiques figurant dans les brochures des autres UFR où des enseignements de droit sont dispensés.

Le catalogue des suggestions de la salle verte est à consulter régulièrement ; 10 demandes en moyenne par mois proviennent d'étudiants envoyant directement un mél.

##### **3.1.2. Bibliographies à dépouiller**

Pour les acquisitions courantes et compte-tenu de la très grosse proportion de documents français achetés, Livres Hebdo est utilisé en complément des paniers Electre préparés antérieurement.

Concernant les ouvrages anglo-saxons, il est à noter que *Choice* ne recense pas les ouvrages de droit.

##### **Bibliographies spécialisées :**

Les revues suivantes présentent des bibliographies conséquentes (parutions récentes le plus souvent) et permettent de sélectionner des thèses éditées ou des publications plus confidentielles.

- Revue trimestrielle de droit civil
- Revue française de droit constitutionnel
- Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé
- Revue trimestriel de droit européen
- Revue française d'administration publique
- Journal du droit international
- Revue critique de droit international privé (réf. Pédone essentiellement)
- Revue générale de droit international public
- Revue internationale de droit comparé (nombreuses références étrangères)
- Revue trimestrielle des droits de l'homme

##### **3.1.3. Catalogues d'éditeurs**

Les catalogues papiers des éditeurs français sont régulièrement consultés en ligne. Pour des commandes plus ponctuelles, les catalogues des éditeurs étrangers (anglo-saxons et francophones essentiellement) sont également utiles au travail de veille et aux choix d'acquisitions.

##### **3.1.4. Sites Web utilisés**

Pour les ouvrages français, des paniers Electre sont préparés mensuellement (recherche avancée à partir de la classification Dewey sur les cotes 340-350-360 et sur une période donnée, afin d'avoir la totalité des parutions prévues, puis sélection).

Fils Rss pour la quasi-totalité des principaux éditeurs juridiques, sans oublier Bruylant et Larcier (mais attention aux titres concernant le droit belge exclusivement).

Pour les ouvrages étrangers, utilisation des bibliographies et signets de bibliothèques de référence telles que Cujas et la BnF, du Sudoc et de sites d'éditeurs : Brill, Routledge, Oxford university press, Cambridge university press essentiellement.

Les acquisitions en langue étrangère sont trop peu nombreuses et faites essentiellement sur demande des enseignants. (Pour mémoire, l'outil de référence pour les acquisitions en

droit anglo-saxon est le [Wilson Index to legal periodicals and books](#), base payante à laquelle nous ne sommes pas abonnés).

### **3.1.5. Etat de secteur**

Il est important de suivre de près son état de secteur, afin de racheter les exemplaires très souvent empruntés et pour lesquels on estime que le nombre d'exemplaires actuel n'est pas suffisant.

Depuis 2009, une commande de réassort est effectuée une fois par an. Cette commande comprend l'achat d'exemplaires disparus ou empruntés depuis plus d'un an. En ce qui concerne les manuels très souvent empruntés et réédités régulièrement, il est souhaitable bien souvent d'attendre l'édition suivante et d'en acheter quelques exemplaires supplémentaires. En principe les statistiques de consultation sont examinées avant l'achat d'une nouvelle édition, afin de réajuster éventuellement le nombre d'exemplaires acquis, à la hausse ou à la baisse. L'information se périmé très vite dans ce domaine et l'emprunt de certaines éditions est souvent effectué faute d'avoir pu trouver un manuel plus récent. Cette pratique peut s'avérer « dangereuse », notamment pour les étudiants de licence qui travaillent alors sans le savoir sur des lois ou réglementations abrogées.

## **3.2. Politique d'acquisition**

### **3.2.1. Types d'ouvrage**

Jusqu'en M1 (inclus) le manuel est l'ouvrage le plus courant. Il convient de tenir compte du nombre d'étudiants concernés et, pour les rééditions, du volume des prêts des éditions antérieures. Ce dernier indicateur est toutefois à manier avec précaution, car la lecture prescrite demeure importante et si l'enseignant change, les titres les plus consultés peuvent par la suite différer. Les mélanges et les thèses primées en lien avec les enseignements de l'université sont acquis en priorité.

### **3.2.2. Nombre d'exemplaires et statut de prêt**

Il convient de s'aligner sur les règles de la charte documentaire. Certains titres sont acquis dès leur parution en 4 ou 5 exemplaires, en fonction des statistiques de consultation des éditions précédentes. Pour les manuels de base, en principe un exemplaire, quelquefois 2, est toujours exclu du prêt. Le droit est l'un des secteurs où la consultation sur place (cf. enquêtes ponctuelles) est la plus élevée.

Jusqu'en septembre 2009, tous les codes étaient en statut LEX. En septembre 2009, à titre d'expériences des codes ont été systématiquement mis en LPC : tous les codes de l'année t-1 et la moitié des codes de l'année t. Cette opération a été reconduite à la rentrée 2010. Elle a permis de réduire les pressions exercées auprès des collègues de la banque de prêt. Aujourd'hui, en 2017, la majeure partie des codes est désormais disponible en prêt long.

### **3.2.3. Localisation**

Les ouvrages sont localisés en salle dès leur acquisition. Les documents de l'indice 355 Défense nationale – armée sont systématiquement mis en magasin.

Sont principalement conservés en magasin les ouvrages d'un intérêt historique et les documents de 3<sup>e</sup> cycle à rotation lente. Pour les manuels et traités non réédités, la dernière édition a été en principe conservée.

Il conviendra dans ce secteur de faire un réel désherbage intellectuel du magasin, car pour l'heure seul un dédoublonnage d'exemplaires a été fait. La collaboration d'au moins deux enseignants, l'un en droit privé et l'autre en droit public, se révèle nécessaire.

### 3.3. Cotation et plastification

#### **3.3.1. Cotation**

Nombre de cotes : 241

Moins de 10 exemplaires : 134 cotes

Plus de 200 exemplaires : 23 cotes

Un chantier de recotation visant les ouvrages dits « isolés » (c'est-à-dire catalogués puis ranger sous une cote comportant moins de quatre titres) est en cours.

En ce qui concerne la règle des 10-200, il conviendrait de l'appliquer en droit par rapport au nombre de titres : en effet le nombre d'ouvrages peut paraître très élevé pour certaines cotes (par exemple en droit constitutionnel, cela est dû aux ouvrages en multiples exemplaires : environ 20 exemplaires pour le manuel de droit constitutionnel de Pierre Pactet et Ferdinand Mélin-Soucramanien).

#### **3.3.2. Plastification**

Seuls 5% des ouvrages de droit font l'objet d'une plastification. Les manuels, les codes et autres ouvrages rapidement obsolètes et réédités chaque année ne sont pas plastifiés. La plastification ne concerne que les ouvrages à rotation plus lente dont l'intérêt documentaire perdure, tels les ouvrages de fond et les ouvrages d'histoire du droit.

### 3.4. Désherbage

#### **3.4.1. Critères de désherbage**

Des règles de désherbage ont été établies dans un document interne rédigé en 2005, intitulé « Règles pour le désherbage », et auquel la charte documentaire fait référence. Ce document établit 4 critères pour le désherbage : la pertinence, l'adaptation aux besoins du public, l'actualité de l'information et l'état physique du document. S'inspirant de la méthode IOUPI, ce document définit également pour chaque secteur une formule pour l'identification des monographies candidates au désherbage. Pour le droit, cette formule dépend des ouvrages et des thématiques concernées : 10/3 en général (sont candidats au désherbage les ouvrages qui ont plus de 10 ans (date du dépôt légal) et qui n'ont pas été empruntés depuis au moins 3 ans), mais seulement 5/3 pour l'administration publique et la santé publique, et en ce qui concerne les manuels et assimilés, ne sont conservés en salle que les 2 ou 3 dernières années. Ces formules n'ont toutefois qu'une valeur indicative et ne sauraient se substituer à une évaluation fondée sur la connaissance de la discipline et des pratiques de l'université.

#### **3.4.2. Modalités de traitement des documents éliminés**

Les ouvrages désherbés sont soit relégués en magasin, soit éliminés (dons sortants ou pilon). En droit, les règles de désherbage établies en 2005 préconisent qu'on ne conserve que les ouvrages historiques ou présentant un intérêt historique, les ouvrages de référence et de recherche, et les manuels dans la limite de 6 ans après leur date de publication. De plus, on ne conserve pas de doublons en magasin : une importante opération de dédoublement a eu lieu à cet effet en 2016 dans le cadre du plan de conservation des documents.

Attention toutefois en droit de ne pas désherber certains manuels obsolètes faisant autorité dont nous avons encore la dernière édition publiée. La consultation de ces manuels peut s'avérer dangereuse pour des étudiants de 1<sup>e</sup> cycle, mais indispensable pour les candidats préparant les concours des carrières judiciaires (ENM, CRFPA).

Les ouvrages éliminés sont stockés en salle 001 jusqu'à ce que des associations intéressées viennent les chercher ou qu'ils soient jetés s'ils n'intéressent personne. Les autres sont refoulés en magasin (et donc donnés pour rééquipement à la personne chargée du secteur).

### **3.4.3. Suivi du désherbage**

Le désherbage en salle a été régulièrement effectué depuis de nombreuses années. Il a lieu tout au long de l'année. Il conviendra dans le futur d'examiner les collections en magasin. Le dédoublement et la suppression d'éditions de manuels antérieures à ceux présents en salle ont été effectués lors de l'opération braderie du printemps 2010.

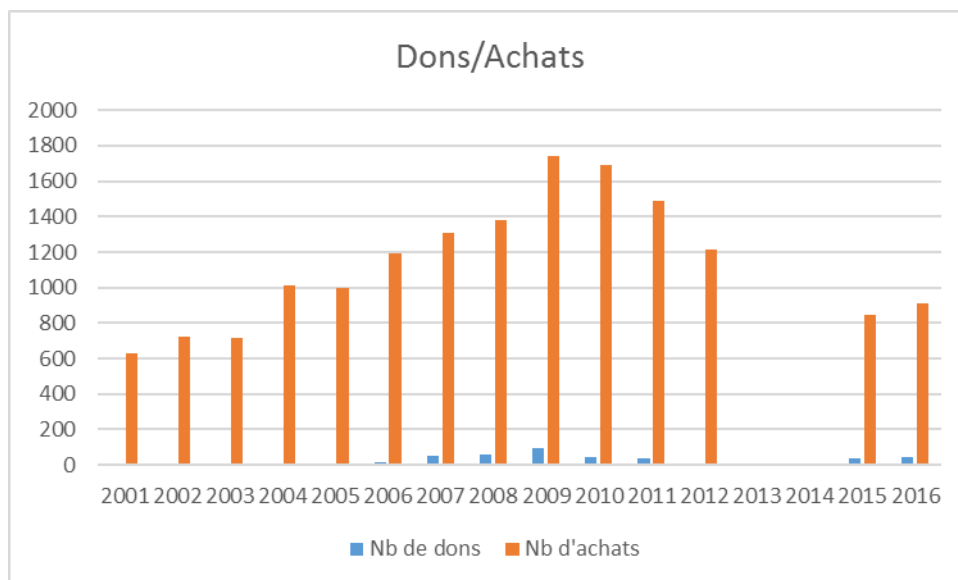
### **3.5. Récolement**

Un récolement est effectué tous les 2 ans. Récolement en magasin en 2011 : 31 manquants. Récolement en salle en 2012 : 237 manquants. Il faudra envisager des rachats pour certains titres. 176 manquants au récolement 2015.

### **3.6. Dons entrants**

Les dons sont acceptés dans la mesure où ils correspondent à la politique documentaire affichée. Les doublons sont refusés, sauf s'il s'agit de titres très empruntés ou qui pourront l'être (publications récentes, recommandations d'un enseignant).

	Nb de dons	Nb d'achats	Total
<b>2001</b>	9	627	636
<b>2002</b>	8	722	730
<b>2003</b>	4	719	723
<b>2004</b>	9	1011	1020
<b>2005</b>	5	994	999
<b>2006</b>	12	1190	1202
<b>2007</b>	51	1306	1357
<b>2008</b>	59	1383	1442
<b>2009</b>	93	1744	1837
<b>2010</b>	44	1693	1737
<b>2011</b>	34	1492	1526
<b>2012</b>	N.C.	1211	N.C.
<b>2013</b>	N.C.	N.C.	N.C.
<b>2014</b>	N.C.	N.C.	N.C.
<b>2015</b>	33	843	876
<b>2016</b>	47	912	959



Le nombre de dons en droit est très faible (moyenne de 2%, mais on constate une légère augmentation depuis 2007). A titre de comparaison, sur l'ensemble de la bibliothèque, le pourcentage des dons est en moyenne de 15 %.

Les dons en droit sont de 2 natures : publications récentes d'enseignants de Paris 8 et publications officielles ou d'institutions universitaires (quelques publications de travaux de recherche d'UFR de droit de province par exemple).

Les dons de manuels ou d'ouvrages périmés ne sont pas intégrés aux collections mais proposés en dons sortants à des associations.

Un changement de logiciel en 2012 a conduit à une perte de données : le nombre de dons pour 2012 n'est donc pas connu.

## 4. Bilan 2016 et objectifs pour 2017

### Bilan 2016

Un important travail de désherbage a été effectué de juillet à septembre dans les monographies du libre-accès de la salle verte afin de rajeunir l'âge moyen des collections et pour faire de la place aux nouvelles acquisitions (2197 ouvrages proposés en dons sortant, pour un taux de renouvellement de 5,9% des collections). De très nombreux titres ont pu être rachetés et d'importantes commandes de livres ont été passées.

Cependant, a été constaté une baisse sensible du nombre de prêts en 2016. Si elle est en grande partie imputable aux deux mois et demi de travaux qui ont empêché l'accès direct aux collections, il conviendra de rester attentif, dans les mois à venir, aux statistiques de prêt et de fréquentation de la salle verte pour s'assurer que cette baisse n'était bien que conjoncturelle.

Une réflexion a débuté concernant la mise en valeur des ressources électroniques (bases de données, livres électroniques) directement dans les espaces physiques de la salle de droit. Plusieurs hypothèses ont été évoquées (insertion de signets de renvois dans les rayons, meuble présentoir matérialisant les ressources en ligne au moyen d'avatars). Cela devrait se concrétiser courant 2017.

Le nombre d'abonnement en ressources électroniques demeure inchangé pour 2017. Le projet de s'abonner à Lamyline est pour l'instant suspendu pour des raisons budgétaires : un abonnement Lamyline obligerait à effectuer un arbitrage consistant en la suppression d'une base de données juridique. Dans ces conditions, les enseignants, consultés par courriel, bien qu'en faveur d'un abonnement à Lamyline, ont fait part de leur vœu de conserver l'offre existante telle quelle.

### **Objectifs pour 2017**

Dans la salle verte :

- Proposer puis mettre en place un nouveau plan d'implantation des collections
- Etudier la possibilité de remplacer certaines publications que nous n'avons encore que sous format papier par leur version électronique.
- Mener un chantier de recotation des ouvrages de droit conformément à la règle des 10-200
- Valoriser les collections imprimées (tables thématiques, sélection de nouveautés) et électroniques par un signalement *in situ* plus efficace.

Dans les magasins :

Désherbage des ouvrages de droit en magasin : suppression des doublons et des éditions obsolètes ne présentant pas d'intérêt d'ordre historique.

En ligne :

- Étudier la possibilité de nouveaux abonnements à des ressources électroniques : si le budget le permet, il serait souhaitable de remplacer les Dictionnaires permanents des Editions législatives papier par un abonnement à la base Elnet.
- Mettre en place un outil de veille (Netvibes) accessibles aux étudiants.
- En concertation avec le Service de la formation des usagers, réaliser des petits mémentos statiques (posters téléchargeables, par exemple) à destination des étudiants de droits.